

BONNE PRATIQUE

MÉCANISME DE GESTION DE CONFLITS FONCIERS INTERINDIVIDUELS

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Audace Institut Afrique
La liberté pour une prospérité partagée

PROJET PROMOTION
D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE RESPONSABLE
(PROPFR) - CÔTE D'IVOIRE

AOÛT 2025

CITATIONS



« Être réconciliateur, c'est plus que trancher un conflit. Il faut écouter, comprendre, et surtout faire en sorte que les gens se parlent encore après. L'équipe autour de moi m'aide à voir clair, à éviter les erreurs. Ensemble, on rend la paix possible. »

NANAN N'DORI,
membre du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire

© AIA

TABLE DES MATIÈRES

03
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

04
CHAPITRE 1
POINT DE DÉPART : UNE TERRE DE TENSIONS À RÉCONCILIER

03
CHAPITRE 2
UNE APPROCHE AU SERVICE DE LA PAIX SOCIALE

05
2.1 Une méthodologie participative et enracinée dans les réalités du terrain

05
2.2 Une réconciliation structurée et fidèle aux pratiques traditionnelles

05
2.3 Des outils innovants au service d'une gestion apaisée des conflits fonciers

05
2.4 Un rôle central pour le CVGFR : pivot du dispositif

03
CHAPITRE 3
CHANGEMENTS POSITIFS : LA TERRE, VECTEUR DE COHÉSION RETROUVÉE

05
3.1 Une valorisation des savoirs locaux et des acteurs traditionnels

05
3.2 Une mémoire communautaire en construction

03
CHAPITRE 4
LEÇONS APPRISES : DES CLÉS POUR RÉPLIQUER ET PÉRENNISER LES RÉUSSITES

05
4.1 Évaluation de la qualité du mécanisme et de son potentiel de réplication

05
4.2 Les étapes essentielles du succès

05
4.3 Les facteurs de réussite

05
4.4 Recommandations pour la réplicabilité ou la mise à l'échelle

03
ANNEXE 1 : LES GRANDES ÉTAPES DU MÉCANISME TRADITIONNEL DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS INTERPERSONNEL

03
ANNEXE 2 : COMPÉTENCES DES ÉQUIPES DE RÉCONCILIATION DANS LES VILLAGES

03
ANNEXE 3

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFOR :	Agence Foncière Rurale
CVGFR :	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
CNRCT :	Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels
ProPFR :	Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable
PNSFR :	Programme National de Sécurisation Foncière Rurale



CHAPITRE 1 : POINT DE DÉPART : UNE TERRE DE TENSIONS À RÉCONCILIER

Pendant longtemps, dans les villages de Côte d'Ivoire, les différends fonciers se réglaient à la palabre, sous l'arbre à palabres, entre anciens, avec sagesse et mémoire collective. La terre se transmettait oralement, les limites étaient connues « de tous » et respectées par habitude. Ce système informel, fondé sur la confiance et les équilibres sociaux, assurait une forme de régulation efficace.

MAIS CES REPÈRES ONT PROGRESSIVEMENT VACILLÉ.

Au fil des années, les conflits fonciers se sont multipliés sous l'effet de plusieurs dynamiques : pression démographique, rareté des terres disponibles, monétarisation des échanges fonciers, et introduction de projets de sécurisation foncière. Les limites autrefois symboliques sont désormais contestées. Des plantations débordent sur les parcelles voisines. Des ventes de terres sont conclues sans l'accord des tuteurs ou des autorités coutumières. Des membres de la diaspora reviennent au village et revendiquent des droits fonciers qu'ils avaient longtemps négligés.

Dans ce contexte tendu, les mécanismes traditionnels de résolution montrent leurs limites. La parole des anciens, jadis incontestée, est parfois remise en cause. Les décisions orales sont parfois remises en causes, et des accusations de partialité affaiblissent la légitimité de certains chefs ou médiateurs. Face à ces mutations, une prise de conscience collective s'est imposée : pour préserver la paix, il est nécessaire de repenser les modes de règlement des conflits. Non pas en écartant les traditions, mais en leur offrant un cadre plus robuste, plus transparent et plus structuré.

C'est dans cette logique qu'un mécanisme de gestion des conflits fonciers a été conçu et mis en œuvre dans le cadre du ProPFR. Il repose sur une approche de réconciliation enracinée dans les pratiques locales, mais enrichie par des outils modernes : enregistrement systématique des conflits, archivage des décisions, implication active des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR), et définition de procédures claires.

« Nous connaissons bien les terres, mais nous avions besoin d'un cadre pour travailler. Aujourd'hui, nous avons des fiches, une méthode, et des réunions avec le réconciliateur. Cela nous donne plus de légitimité et les jeunes nous écoutent davantage. » Un Secrétaire de CVGFR d'un village du Sud-Ouest ivoirien

« Mon travail avec le GPS permet de montrer les vraies limites. Avant, chacun disait sa version, mais il n'y avait pas de preuve. Aujourd'hui, je contribue à la vérité. Et ça évite les disputes. » Ludovic un arpenteur villageois d'un village du Sud-Ouest ivoirien

Le cœur de ce mécanisme repose sur le réconciliateur, une personne respectée, reconnue pour sa neutralité et sa capacité à rétablir les liens sociaux. Mais celui-ci n'agit pas seul : il est entouré d'une équipe de réconciliation, composée de membres aux profils variés – jeunes, femmes, membres du CVGFR – dont certains disposent de compétences techniques (délimitation GPS, contractualisation, cadre juridique foncier). Cette configuration collective permet non seulement d'enrichir l'analyse des situations, mais aussi de renforcer la crédibilité et la transparence du processus, en limitant les risques de partialité liés à l'intervention d'une seule personne.

Ce mécanisme n'a pas vocation à supprimer les conflits – car ceux-ci font partie de toute dynamique sociale – mais à offrir aux communautés rurales les moyens de les gérer avec rigueur, équité et respect des équilibres locaux. Car la paix ne se décrète pas. Elle se construit, jour après jour, à travers un travail patient, collectif, et profondément enraciné dans la réalité de chaque village.



CHAPITRE 2 :
UNE APPROCHE AU SERVICE DE LA PAIX SOCIALE

La gestion des conflits fonciers dans le cadre du projet ProPFR repose sur une approche novatrice, conjuguant l'ancrage dans les pratiques traditionnelles et l'apport d'outils modernes. À la croisée de la coutume et de l'innovation, cette démarche fait de la réconciliation sociale un levier central pour accompagner les opérations de sécurisation foncière.

2.1 Une méthodologie participative et enracinée dans les réalités du terrain

Plutôt que d'imposer une solution extérieure, le projet s'appuie sur une méthodologie co-construite avec les communautés. Trois principes structurent cette approche :

- **Mobiliser les ressources locales**
  Les structures coutumières déjà en place sont au cœur du processus : chefs de village, CVGFR, doyens d'âge, leaders religieux, femmes et jeunes, tous porteurs de légitimité et de mémoire locale.
- **Favoriser la subsidiarité**
  Les conflits sont traités au plus près de là où ils surgissent, par des personnes reconnues dans la communauté. Cette proximité permet une meilleure compréhension des enjeux et favorise l'émergence de solutions durables.
- **Promouvoir des valeurs fondatrices**
  L'approche repose sur des principes de confiance, d'impartialité, d'équité, de transparence et de connaissance du contexte. Une vidéo pédagogique a d'ailleurs été conçue pour rappeler les valeurs attendues d'un réconciliateur, et sert de support à la formation.

Ce cadre méthodologique crée un espace de dialogue propice à la reconstruction de la cohésion sociale, en faisant émerger des solutions acceptées par les parties, plutôt qu'imposées.



2.2 Une réconciliation structurée et fidèle aux pratiques traditionnelles

Dans les conflits entre individus ou familles au sein d'un même village, le mécanisme repose sur un règlement amiable, conduit par un ou plusieurs réconciliateurs désignés par le chef de village, en concertation avec le CVGFR.

Un processus reconnu et légitime
Le processus est initié sous l'autorité du chef de village, en collaboration avec le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR). Le ou les réconciliateurs sont désignés parmi les personnes reconnues pour leur sagesse, leur intégrité et leur connaissance des équilibres locaux. Ils sont choisis pour leur capacité à écouter, rassembler et proposer des solutions justes.

Une démarche spécifique, différente des autres modes de règlement amiable des conflits
Contrairement aux procédures de médiation ou conciliation classiques, le réconciliateur peut, si nécessaire, proposer une solution ou trancher un différend, tout en préservant la relation sociale entre les parties. Comme l'ont souligné les échanges avec la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, le terme réconciliateur reflète mieux cette pratique particulière, dont l'objectif dépasse la simple résolution du différend.

Un objectif central : la cohésion sociale
L'objectif ne se limite pas à la résolution du litige. Il s'agit avant tout de réparer les relations fragilisées, de restaurer la confiance, et de prévenir les tensions futures. La finalité est la paix sociale, condition essentielle à une sécurisation foncière durable.

Une approche traditionnelle renforcée par des outils modernes
Ce mécanisme coutumier est désormais soutenu par une **structuration méthodologique claire** :

- des **fiches d'enregistrement, de suivi et de clôture** assurent la traçabilité des processus ;
- un **appui technique** est mobilisé si nécessaire (GPS, contrats agraires) ;
- la **diversité des profils impliqués** (femmes, jeunes, sachants) renforce la légitimité et l'acceptabilité des décisions.

Ce modèle de réconciliation, enraciné dans les réalités villageoises et enrichi par des outils pratiques, s'est imposé comme un dispositif crédible et efficace. Il permet de réguler les tensions foncières en profondeur, tout en renforçant la cohésion et la stabilité des communautés rurales.



LES ÉTAPES CLÉS DU PROCESSUS :

Étape 1 - Saisine : Le conflit peut être porté à la connaissance du chef par une des parties, un tiers ou par autosaisie.

Étape 2 - Désignation du réconciliateur : Le chef ou le CVGFR identifie une personne impartiale, sage, et reconnue pour son intégrité. Le réconciliateur écoute chaque partie,

Étape 3- Instruction du conflit : Le réconciliateur réalise une enquête (souvent sur le terrain), s'appuie sur les témoignages, les éléments factuels et émotionnels.

Étape 4- Émergence d'une solution : L'objectif est de restaurer les liens sociaux, parfois via des compromis mais le réconciliateur peut trancher si l'intérêt du village l'exige.

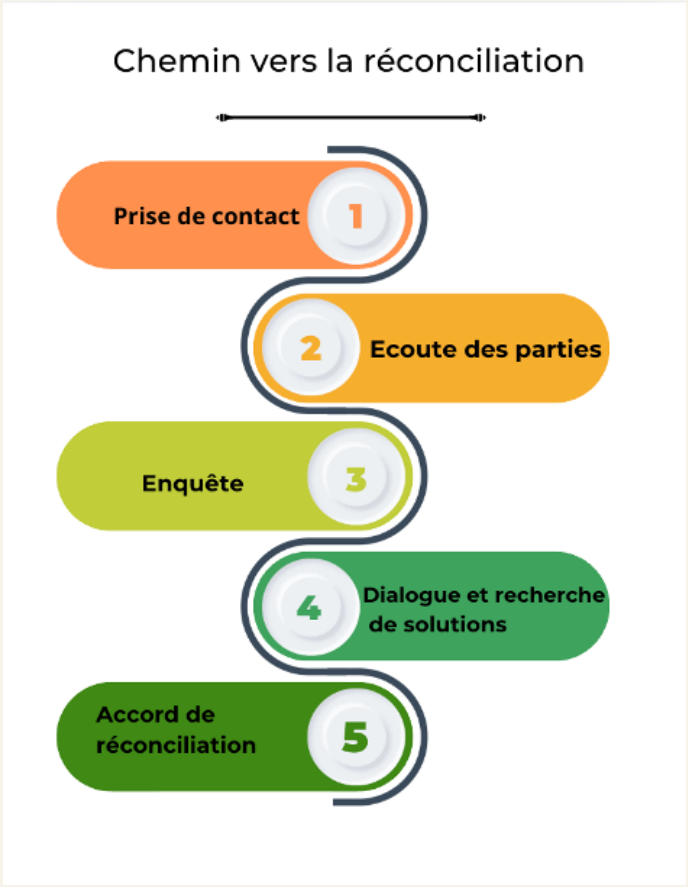

Étape 5- Clôture et archivage : Une fiche de clôture est remplie, et un dossier est archivé au niveau du CVGFR. En cas d'échec du règlement, les fiches suivront le conflit transféré à une autre instance. Il peut s'agir de la sous-préfecture, de la gendarmerie, d'un tribunal moderne ou encore une instance traditionnelle au-dessus du village comme un Chef de Canton ou de tribu.



2.3 Des outils innovants au service d'une gestion apaisée des conflits fonciers

Pour accompagner la mise en œuvre du mécanisme de réconciliation foncière, plusieurs outils simples mais puissants ont été développés afin d'allier tradition, rigueur et modernité. Ils facilitent le dialogue, assurent la traçabilité des décisions et renforcent la crédibilité des interventions dans les villages.

Fiches standardisées
Des formulaires d'enregistrement, de suivi et de clôture permettent désormais de documenter chaque étape du traitement d'un conflit. Grâce à elles, les décisions prises localement laissent une trace écrite, renforçant la transparence du processus et le lien avec les institutions administratives et judiciaires. Si la gestion du conflit échoue au niveau du village. Les fiches permettent à l'instance moderne qui est saisie de connaitre le fond du dossier.

Cartographie participative sur affiche
En réunissant les habitants autour d'une grande affiche représentant les terres du village, chacun peut s'exprimer, pointer une limite, partager une mémoire. Cet outil favorise une compréhension collective et apaise les tensions liées à des interprétations divergentes.

GPS portatif
Utilisé sur le terrain, il permet de délimiter avec précision les parcelles concernées et d'obtenir des données fiables sur les superficies. Manipulé par des jeunes formés du village, il constitue un appui technique précieux pour objectiver les débats.

Modèles de contrats agraires
Ces modèles permettent de formaliser les accords entre tuteurs et planteurs de manière claire et consensuelle. Ils traduisent juridiquement les engagements coutumiers, évitant ainsi les malentendus à long terme.

Ces outils ne remplacent pas les traditions, ils les accompagnent. En rendant les pratiques plus lisibles et mieux partagées, ils contribuent à renforcer la paix sociale et à restaurer la confiance autour de la gestion foncière.

Fiches standartisées

- Enregistrement - Suivi - clôture du conflit
- Assurent la traçabilité des conflits
- Permettent un lien avec les institutions administratives et judiciaires

Cartographie participative sur affiche

- Visualisation collective des terres en présence des "sachants"
- Favorise le dialogue et la compréhension partagée des limites
- Facilite ou remplace l'enquête de terrain

GPS portatif

- Pour délimiter précisément les parcelles et connaître leurs superficies
- Appui technique par des arpenteurs villageois pour clarifier les situations litigieuses

Modèles de contrats agraires

- Encadrent les relations agraires entre tuteurs autochtones et planteurs migrants
- Permettent de clarifier les droits fonciers et de formaliser clairement les engagements coutumiers

2.4 Un rôle central pour le CVGFR : pivot du dispositif

Le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) est au cœur du processus :

- Il structure la réconciliation en assurant en lien avec la chefferie (si le Président du comité n'est pas le Chef) l'enregistrement, le suivi, la clôture et l'archivage du règlement amiable du conflit.
- Il apporte des compétences techniques : droit foncier, cartographie, délimitation de parcelle, vérification des superficies, rédaction de contrats.
- Il constitue une mémoire locale fiable grâce à l'archivage systématique des fiches de règlement de conflits et des chartes des relations de tutorat.
- Il apporte une expertise sociale contextualisée aux mécanismes modernes de résolution des conflits, notamment lorsque le traitement villageois échoue, en transmettant aux instances compétentes un dossier retraçant l'historique du litige mais aussi la charte des relations de tutorat qui régit dans le village les relations entre autochtones et migrants.



CHAPITRE 3 : CHANGEMENTS POSITIFS : LA TERRE, VECTEUR DE COHÉSION RETROUVÉE



3.1 Une valorisation des savoirs locaux et des acteurs traditionnels

Un des impacts les plus marquants est le renforcement du rôle des autorités traditionnelles dans la régulation foncière. Les chefs de village, réconciliateurs et CVGFR ont retrouvé une légitimité accrue, appuyée par des outils modernes.
Ces outils ne remplacent pas les savoirs locaux : ils les valorisent en leur donnant une portée nouvelle. En particulier, les fiches assurent la traçabilité des décisions et créent un lien concret avec les organes modernes de gestion des conflits, qu'il s'agisse de l'administration foncière, des services judiciaires ou des projets de développement.

« Aujourd'hui, avec les fiches, tout est consigné, daté, signé. On peut montrer notre travail aux autorités si besoin. Cela nous redonne du poids. » Propos exprimés par un Chef de village, président du CVGFR

Ce pont entre tradition et modernité contribue non seulement à restaurer la confiance entre les communautés et les institutions, mais il ouvre également la voie à une reconnaissance plus large des mécanismes endogènes dans les politiques publiques. Cette articulation représente une avancée structurante pour l'ensemble du pays, en posant les bases d'un modèle reproductible de gestion des conflits adapté au contexte ivoirien.

Un Sous-Préfet dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire témoignent « Les fiches remplies dans les villages sont très utiles. Elles me permettent de comprendre rapidement la nature du conflit, les démarches entreprises et l'état d'avancement. C'est un outil que je trouve structurant, et que j'envisage d'intégrer dans nos propres mécanismes de suivi des conflits. Cela renforce le lien entre l'administration et les communautés. »

3.2 Une mémoire communautaire en construction

Enfin, l'archivage systématique des conflits traités (via les fiches CVGFR) permet de :
- Préserver la mémoire foncière du village ;
- Éviter les conflits répétitifs ;
- Faciliter les futurs projets d'aménagement ou de certification foncière.

CHAPITRE 4 : LEÇONS APPRISES : DES CLÉS POUR RÉPLIQUER ET PÉRENNISER LES RÉUSSITES

4.1 Évaluation de la qualité du mécanisme et de son potentiel de réplication

La qualité intrinsèque du mécanisme mis en œuvre conditionne directement son potentiel de réplication à plus grande échelle. Dans cette optique, une évaluation approfondie a été conduite afin d'analyser dans quelle mesure ce mécanisme répond aux standards attendus d'un système de gestion des conflits fonciers efficace, légitime et pérenne.

Pour ce faire, les outils d'analyse issus du rapport « Comprendre, prévenir et résoudre les conflits fonciers » ont été mobilisés. Le dispositif a ainsi été examiné à l'aune d'une grille de lecture articulée autour des critères suivants :



1) Accessibilité :

la facilité pour les populations locales d'accéder au dispositif, sans barrières sociales, économiques ou géographiques ;

2) Célérité :

la capacité à traiter les différends dans des délais raisonnables, évitant l'enlisement des conflits ;

3) Qualité du service rendu :

la clarté des décisions, le respect des procédures, et la satisfaction exprimée par les parties ;

4) Confiance

le degré de crédibilité accordé au mécanisme par les parties prenantes, en particulier les communautés rurales ;

5) Indépendance

la capacité du dispositif à fonctionner sans interférences indues, garantissant l'autonomie des décisions ;

6) Transparence, impartialité et intégrité

la capacité du dispositif à fonctionner sans interférences indues, garantissant l'autonomie des décisions ;

7) Responsabilité

la possibilité pour les organes impliqués d'être redevables de leurs décisions et de leurs pratiques.

Les résultats de cette évaluation sont encourageants. Le mécanisme constitue une base robuste pour une mise à échelle progressive, à condition de consolider certains leviers structurants :

- Le renforcement des capacités des acteurs locaux (CVGFR, facilitateurs, autorités locales),
- L'ancrage institutionnel dans les dispositifs nationaux,

Cette dynamique d'évaluation ouvre la voie à une réplication responsable, fondée sur des standards partagés de justice foncière.

Le mécanisme de résolution de conflits face aux défis des 7 exigences d'un mécanisme		
FORME	1/ Accès	Le mécanisme est activé au sein du village, selon un principe de proximité et de subsidiarité. Il est ainsi facilement accessible à toutes les catégories sociales, y compris les personnes vulnérables. Sa dimension communautaire favorise une mobilisation rapide et inclusive et sans frais de déplacement.
	1/ Célérité	L'existence d'une équipe de réconciliation villageoise et l'utilisation de fiches normalisées (enregistrement, suivi, clôture) intégrant des délais de traitement permettent de réduire les lenteurs souvent observées dans les procédures classiques.
	3/ Qualité du service rendu	Les acteurs sont formés, notamment sur les valeurs à mobiliser en tant que réconciliateur, le cadre juridique foncier et la contractualisation. La combinaison d'un réseau local présentant une complémentarité des compétences et connaissances.et d'une méthodologie claire, traçable grâce aux fiches, renforce la pertinence et la fiabilité des décisions.
COEUR	4/ Confiance	L'équipe de réconciliation est composée de personnes issues du village, connaissant l'histoire foncière locale. Elle inclut des profils variés (sachants, jeunes pour la délimitation GPS, membres formés du CVGFR), ce qui favorise l'adhésion des parties et la reconnaissance des décisions.
FOND	5/ Indépendance	Le renforcement des compétences du réconciliateur principal et de l'équipe favorise une posture de neutralité. La traçabilité via les fiches contribue à une démarche plus objectivée et protège contre les prises de position arbitraires.
	6/ Transparence – Intégrité (moindre corruption)	Le fonctionnement en équipe (réconciliateurs + facilitateurs) permet une surveillance croisée, limitant les risques d'abus ou de partialité. L'archivage rigoureux des fiches garantit une traçabilité complète du traitement des conflits.
	7/ Responsabilité	La répartition claire des rôles entre réconciliateurs, facilitateurs et témoins permet d'identifier les responsabilités de chacun dans le processus. La désignation de témoins par les parties assure une forme de redevabilité sociale et renforce la crédibilité du mécanisme.

4.2 Les étapes essentielles du succès

Le projet a permis d'identifier plusieurs étapes structurantes, sans lesquelles la mise en œuvre des mécanismes de résolution des conflits n'aurait pu aboutir :

- **Formation ciblée et pratique** des réconciliateurs et CVGFR sur les outils de gestion des conflits, la neutralité, la documentation. Des jeunes formés au GPS portatif et à la contractualisation renforcent la qualité de l'enquête foncière et la crédibilité de la résolution amiable des différends.
- **Validation sociale des acteurs** : un réconciliateur n'est pas nommé par un projet, il est reconnu par sa communauté.
- **Mise à disposition d'outils simples et adaptés** : fiches (fiches d'enregistrement, de suivi et de clôture du conflits), GPS portatif.

4.3 Les facteurs de réussite

Trois piliers ont soutenu la réussite des mécanismes :
- **Confiance et légitimité locale** : les acteurs sont issus du village ou connus de la communauté.
- **Méthodologie claire et structurée**, sans lourdeur administrative.
- **Soutien du ProPFR**, notamment pour la formation, l'accompagnement et la documentation.

Cette combinaison a permis d'instaurer un cadre souple mais rigoureux, capable de s'adapter aux réalités locales sans se perdre en complexité.

4.4 Recommandations pour la réplicabilité ou la mise à l'échelle

La clé de la réplication est simple : partir du terrain, renforcer l'existant, documenter chaque étape, et bâtir sur les relations humaines.
- Renforcer la formation des CVGFR pour en faire des relais permanents de médiation foncière dans les villages.
- Mettre en réseau les réconciliateurs traditionnels, afin de favoriser les partages d'expériences, les apprentissages mutuels et l'amélioration continue des pratiques.
- Mobiliser des moyens financiers adaptés pour soutenir les structures locales impliquées. Le remplissage des fiches de suivi, d'enregistrement et de clôture des conflits représente une charge de travail supplémentaire pour des acteurs souvent bénévoles. Un appui, même modeste, permettrait de motiver, structurer et professionnaliser davantage ces interventions communautaires.

Le projet ProPFR a ainsi démontré que cohésion sociale et sécurisation foncière ne sont pas antinomiques, mais profondément complémentaires, à condition de s'appuyer sur les ressources locales et les dynamiques participatives.

4.5 Champs de réplication : un potentiel déploiement élargi

Le mécanisme de gestion des conflits développé dans le cadre du ProPFR possède un potentiel de réplication élevé, tant dans les programmes de sécurisation foncière que dans d'autres initiatives de développement rural.
Son intégration est particulièrement pertinente dans :
- **Les projets nationaux de sécurisation foncière** ;
- **Les dispositifs institutionnels de gestion des plaintes**, au sein de l'AFOR, du MEMINADER ou d'autres ministères sectoriels ;
- **Les programmes multisectoriels** (agriculture, environnement, aménagement, etc.) où les conflits peuvent freiner la mise en œuvre des actions ;

L'un des atouts majeurs du mécanisme repose sur l'usage de fiches de traitement des conflits, simples, traçables et compatibles avec les attentes des partenaires techniques et financiers. Ces fiches pourraient être digitalisées via une application mobile et intégrées aux systèmes de gestion des plaintes déjà existants ou en développement. Un simple smartphone, mis à disposition dans chaque village, permettrait aux autorités locales de renseigner les données essentielles d'un conflit et de les transmettre à une base centrale, assurant ainsi :
- une remontée fluide de l'information ;
- un suivi rigoureux et géolocalisé ;
- une meilleure coordination entre les instances traditionnelles et les services administratifs.

Cette approche hybride, qui combine ancrage coutumier et outillage numérique, constitue une voie prometteuse pour améliorer l'efficacité, la transparence et la légitimité des mécanismes de gestion des conflits en Côte d'Ivoire.

ANNEXE 1 :
LES GRANDES ÉTAPES DU MÉCANISME TRADITIONNEL DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS INTERPERSONNEL

De la saisine à la clôture, chaque étape du processus doit être clairement définie tout en restant adaptable à la nature du conflit. Le mécanisme doit épouser les réalités du monde rural, dont la richesse réside dans sa capacité à tenir compte des spécificités locales avec souplesse et intelligence contextuelle.

Le mécanisme de résolution de conflits face aux défis des 7 exigences d'un mécanisme				
1	**Saisine du conflit**	Le conflit est porté à la connaissance du chef de village (ou président du CVGFR) ou de son secrétaire : • Par les parties elles-mêmes • Par une tierce personne du village • Par autosaisine du chef ou du réconciliateur	Secrétaire de la chefferie	Fiche d'enregistrement du conflit
2	**Désignation du réconciliateur**	Si le chef n'est pas lui-même réconciliateur, il désigne un ou plusieurs réconciliateurs reconnus pour leur sagesse, leur connaissance du contexte foncier et leur capacité de médiation. En cas de conflit inter- villages, un réconciliateur externe ou une équipe mixte est constituée. Les réconciliateurs doivent être neutres et non apparentés aux parties.	Chef de village, Secrétaire de la chefferie, CVGFR	Fiches d'enregistrement et de suivi du conflit
3	**Constitution de l'équipe de réconciliation**	Le chef de village et le(s) réconciliateur(s) forment une équipe selon la nature du conflit. Elle peut inclure des facilitateurs, sachants, jeunes pour la délimitation, membres du CVGFR.	Chef de village et réconciliateur	Fiche d'enregistrement du conflit
4	**Élaboration de la stratégie de résolution**	L'équipe de réconciliation se réunit pour analyser le conflit, définir une méthode de résolution, fixer un calendrier indicatif et répartir les rôles.	Le réconciliateur ou l'équipe de réconciliation	Fiche d'enregistrement du conflit
5	**Convocation des parties**	Les parties sont informées des dates des rencontres. Chacune désigne un ou plusieurs témoins pour l'accompagner. Des réunions séparées sont prévues pour recueillir les récits initiaux.	Le réconciliateur ou l'équipe de réconciliation	Fiche de suivi du conflit
6	**Instruction du conflit**	Le réconciliateur écoute séparément les parties et leurs témoins. Il mandate les facilitateurs pour enquêter et recueillir les informations pertinentes. En cas de conflit simple, l'écoute peut être directe sans séparation. Dans ce cas, on passe directement à l'étape 8.	Le réconciliateur ou l'équipe de réconciliation	Fiche de suivi du conflit
7	**Analyse et traitement initial**	L'équipe partage ses constats. Le réconciliateur synthétise les avis et propose une solution consensuelle. En cas de désaccord, une solution médiane est élaborée pour restaurer l'harmonie.	Le réconciliateur ou l'équipe de réconciliation	Fiche de suivi du conflit Outils traditionnels Délimitation GPS (si nécessaire) PV de délimitation Tout autre outil utile
8	**Réconciliation et conclusion**	Une réunion plénière est convoquée. Les faits sont récapitulés, les parties s'expriment. Si des éléments nouveaux émergent, l'équipe se retire brièvement. Une solution est annoncée, acceptée ou refusée. - En cas d'acceptation, le réconciliateur indique quand, comment, par qui, les mesures de réparation seront mises en œuvre. Le réconciliateur propose si besoin des mesures de contrôle de l'application de la décision retenue. Les parties s'acquittent des frais de la réconciliation selon les règles usuelles dans le village. En cas de refus, un réconciliateur externe est proposé.	Réconciliateur, Secrétaire de la chefferie	Fiche de suivi et fiche de clôture du conflit Pratiques traditionnelles (purification, pacification)
9	**Archivage des dossiers**	Un dossier complet (enregistrement, suivi, clôture, annexes) est constitué,numéroté et conservé au niveau du CVGFR. En cas d'escalade, une copie est transmise au réconciliateur externe.	Secrétaires de la chefferie et du CVGFR	Dossier du conflit Registre foncier villageois

ANNEXE 2 :
COMPÉTENCES DES ÉQUIPES DE RÉCONCILIATION DANS LES VILLAGES

COMPETENCES REQUISES POUR LES ACTEURS INTERVENANT DANS CE MECANISME DE GESTION DES CONFLITS			
		Préalable	Formations nécessaires
ORGANES PRINCIPAUX	**Réconciliateurs traditionnels du village intervenant pour les conflits**	Avoir les principales valeurs requises pour un réconciliateur qui sont les mêmes que celles attendues d'un médiateur : - Empathie - Impartialité - Équité - Patience - Tolérance - Discrétion - Maîtrise de soi - Bonne moralité - Intégrité Les doyens d'âge, du fait de leur sagesse, sont très écoutés et bénéficient d'une bonne confiance de la part des villageois. L'âge peut donc être un point fort pour être réconciliateur.	- Sensibilisation aux valeurs d'un réconciliateur - Conseil relativement au profil d'un bon réconciliateur traditionnel et à ses compétences en communication.
ORGANES SUBSIDIAIRES DE FACILITATION	**Membres du CVGFR**	- Figurer sur la liste des membres du CVGFR enregistrée en Sous-préfecture - Être disponible	- Cadre juridique et institutionnel de la sécurisation foncière - Modèle de contrats fonciers - Droit des femmes relativement au foncier - Archivages des informations foncières - Méthodologie du mécanisme de gestion des conflits et notamment : • Fiche d'enregistrement, • Fiche de de suivi • Fiche de clôture d'un conflit
	Arpenteurs	Dévoué et disponible Engagé pour le bien commun	Formation au GPS portatif Participation à la formation du CVGFR sur la méthodologie des mécanismes de gestion des conflits
	Femmes **Jeunes** **Cadres**	Disponible pour la participation en tant qu'observateurs à la formation des CVGFR Dévoué, au service de la communauté	Connaissance de la méthodologie des mécanismes de gestion des conflits

ANNEXE 3 :

1 / FICHE D'ENREGISTREMENT D'UN CONFLIT

2 / FICHE DE SUIVI D'UN CONFLIT

3 / FICHE DE CLÔTURE

1 / FICHE D'ENREGISTREMENT D'UN CONFLIT

FICHE D'ENREGISTREMENT D'UN CONFLIT FONCIER INTERINDIVIDUEL			
Conflit enregistré par : Nom et prénom : Fonction :			N° de Réf :
Nombre de personnes impliquées dans le conflit			
Nom du demandeur de la réconciliation :			
Statut du demandeur :	Le demandeur est impliqué dans le conflit (entourer) : OUI NON Si non, quel lien a-t-il avec le conflit (préciser) ?		
N° de téléphone du demandeur :			
Nom de la partie 1 en conflit :			
N° de téléphone partie 1:			
Nom de l'autre partie 2 en conflit :			
N° de téléphone partie 2 :			
Nom de la partie 3 en conflit			
N° de téléphone partie 3 :			
Nom de la partie 4 en conflit			
N° de téléphone partie 4 :			
Date d'enregistrement du conflit: _____/_____/_____	Lieu du conflit :	Date estimée du début du conflit : _____/_____/_____	

Nature du conflit (entourer):			
Problème de limite de parcelle :	1	Problème de non-respect d'un site sacré:	14
Problème entre un tuteur et son exploitant :	2	Pression foncière croissante – Manque de terres:	15
Manque de source écrite :	3	Création d'un lotissement :	16
Héritage entre autochtones :	4	Accaparement de terre par une entreprise :	17
Héritages entre non autochtones :	5	Accaparement de terre par un cadre du village :	18
Vente illicite et fraudes :	6	Accaparement de terre par une personne puissante hors du village :	19
Location illicite et fraudes :	7	Accaparement durant une crise politique :	20
Perte de valeurs humaines :	8	Accès difficile des femmes à la terre :	21
Non-respect des coutumes :	9	Marginalisation des jeunes pour l'accès à la terre:	22
Problème entre autochtones du même village :	10	Interdiction d'accès à une parcelle suite à la délimitation du territoire villageois par l'administration:	23
Problème entre autochtones de villages différents :	11	Problème agriculteur éleveur :	24
Problème entre étrangers :	12	Autre :	25
Non-respect d'un contrat :	13	Préciser :	
Est-ce que le conflit a déjà été présenté à un autre organe de		Oui Non	

résolution des conflits ? (Entourer la réponse)	Si oui lequel : Gendarme .....1 Sous-Préfet.....2 Direction de l'agriculture.....3 Tribunal.....4 Autre .....5 Préciser : .....
Description du conflit par le demandeur :	**Qu'est-ce que le demandeur propose pour résoudre le conflit ?**
Le demandeur est-il affecté émotionnellement ? (entourer)	Pas du tout.....1 Moyennement .....2 Beaucoup.....3
Comment le conflit s'est-il manifesté ? (entourer)	Altercation verbale.....1 Interdiction d'accéder aux terres.....2 Affrontements sanglants.....3 Tueries .....4 Autres (préciser).....5

Niveau de risque pour la cohésion sociale :	Faible 1	**Délai estimé de résolution :**	1 semaine.....1

résolution des conflits ? (Entourer la réponse)	Si oui lequel : Gendarme .....1 Sous-Préfet.....2 Direction de l'agriculture.....3 Tribunal.....4 Autre .....5 Préciser : .....
Description du conflit par le demandeur :	**Qu'est-ce que le demandeur propose pour résoudre le conflit ?**
Le demandeur est-il affecté émotionnellement ? (entourer)	Pas du tout.....1 Moyennement .....2 Beaucoup.....3
Comment le conflit s'est-il manifesté ? (entourer)	Altercation verbale.....1 Interdiction d'accéder aux terres.....2 Affrontements sanglants.....3 Tueries .....4 Autres (préciser).....5

Niveau de risque pour la cohésion sociale :	Faible 1	**Délai estimé de résolution :**	1 semaine.....1

(entourer)	Elevé.....2 Très élevé.....3		15 jours .....2 1 mois.....3 2 mois.....4 Autre.....5 Préciser : .....
Suite à donner (décrire) :			
Prochaine étape (décrire) :	Date estimée de la prochaine étape : _____/_____/_____		

Signature du demandeur enregistrant le conflit

Signature de la personne

Date de réception de la fiche par le Chef de village ou le Pdt du CVGFR:	_____/_____/_____
Date de réception de la fiche par le réconciliateur désigné du village (si ce n'est pas le Chef du village) :	_____/_____/_____

Signature du Chef de village principal

ou de son Secrétaire

Signature du réconciliateur

2 / FICHE DE SUIVI D'UN CONFLIT

FICHE DE SUIVI ET DE TRAITEMENT D'UN CONFLIT FONCIER NON COMMUNAUTAIRE		
Réf du conflit :	N° :	Date d'enregistrement : _____/_____/_____
Nom et prénom du demandeur de la réconciliation		
Réconciliateur Principal :	Nom : Prénom : Fonction : Tél :	
Équipe de réconciliation associée au réconciliateur principal :	Indiquer les noms, prénoms et téléphones de chaque personne de l'équipe de réconciliation	
Date de début de la réconciliation : _____/_____/_____	**Délai estimé pour le règlement du conflit :** _____ **jours** _____**mois**	
Facilitateurs internes au village, nécessaires au règlement du conflit	**CVGFR** (entourer) **OUI NON** **Arpenteurs** (entourer) **OUI NON** **Guides religieux.** (entourer) **OUI NON** **Association des femmes** (entourer) **OUI NON** **Association des jeunes** (entourer) **OUI NON** **Mutuelle des cadres** (entourer) **OUI NON** **Autre** (entourer) **OUI NON** **Préciser**	
Facilitateurs externes au village, impliqués par le réconciliateur pour le traitement du conflit	**- Représentant de coopérative** (entourer) **OUI NON** **Si oui : Nom de la coopérative :** **Nom et contact du représentant :**	
	- Syndicat de planteurs (entourer) **OUI NON** **Si oui : Nom du syndicat :** **Nom et contact du représentant :**	

	- Chefs de communautés étrangères (entourer) OUI NON Si oui : Nom de la communauté: Nom et contact du représentant :
	- Sous-Préfet (entourer) OUI NON
	- Direction d'agriculture (entourer) OUI NON Si oui : Nom et contact du représentant :
	Autres : (entourer) OUI NON Si oui préciser : Noms, contacts et fonction du facilitateur

Explication du conflit par la partie1 (Résumé)	Explication du conflit par la partie 2 (Résumé)
Explication du conflit par la partie 3 (Résumé)	**Explication du conflit par la partie 4 (Résumé)**
Le réconciliateur note-t-il des non-dits, des émotions masquées ou des antécédents, dans le récit de la partie 1, si oui, décrire :	**Le réconciliateur note-t-il des non-dits, des émotions masquées ou des antécédents, dans le récit de la partie 2, si oui, décrire :**

Le réconciliateur note-t-il des non-dits, des émotions masquées ou des antécédents, dans le récit de la partie 3 si oui, décrire :	**Le réconciliateur note-t-il des non-dits ou des émotions masquées dans le récit de la partie 4, si oui, décrire**
Proposition de résolution partie 1	**Proposition de résolution partie 2**
Proposition de résolution partie 3	**Proposition de résolution partie 4**
Résultat des investigations de l'équipe de réconciliation	

Solution consensuelle trouvée (entourer) : OUI NON	
La solution a été (entourer): **- proposée par les parties elles-mêmes 1 - Suggérée par le réconciliateur : 2** **- Imposée par le réconciliateur : 3**	
Si une solution a été trouvée, la décrire :	**Si NON, quelle instance les parties retiennent-elles pour un traitement du conflit hors du village ? (préciser)**
	Médiateur de la République : **(entourer) OUI NON** **Autorités traditionnelles :** **(entourer) OUI NON** **Si oui, préciser :** **Autorités administratives ou judiciaires :** **(entourer) OUI NON** **Si oui, préciser :** **Autre :** **(entourer) OUI NON** **Si Oui, préciser :**

Témoins de la réconciliation	**Indiquer les noms, prénoms et téléphones des témoins :**

Suite à donner (prochaines étapes)	
Autres informations importantes à préciser	
Les parties souhaitent que la réconciliation (entourer):	Reste privée entre les parties... ....1 Puisse être rendue publique.....2

Joindre à cette fiche

- Les listes de présence des réunions de suivi et de traitement du conflit
- Le PV de délimitation s'il y en a un (en cas de conflit de limites d'une parcelle)
- Tout autre document utile issu du processus de réconciliation

Date : _____/_____/_____

Signature du réconciliateur principal

Signature du Chef de village ou de son secrétaire

Signatures des membres de l'équipe de réconciliation

3 / FICHE DE CLÔTURE

FICHE DE CLÔTURE DU CONFLIT NON COMMUNAUTAIRE		
Réf du conflit :	**N° :**	**Date de la réconciliation** _____/_____/_____
Réconciliateur principal :	Nom : Prénom : Fonction :	
Conclusion et résolution finale du conflit :		
Engagement des parties		
Partie 1	**Partie 2**	
M. / Me / Melle (nom et prénom) ,..... ....., déclare accepter la réconciliation concernant mon conflit foncier ainsi que les conclusions et résolutions finales. Signature :	M. / Me / Melle (nom et prénom) ,..... ....., déclare accepter la réconciliation concernant mon conflit foncier ainsi que les conclusions et résolutions finales. Signature :	
Partie 3	**Partie 4**	
M. / Mme / Melle (nom et prénom),..... ....., déclare accepter la réconciliation concernant mon conflit foncier ainsi que les conclusions et résolutions finales. Signature :	M. / Mme / Melle (nom et prénom) ,..... ....., déclare accepter la réconciliation concernant mon conflit foncier ainsi que les conclusions et résolutions finales. Signature :	

Fait en ..... (indiquer le nombre) exemplaires originaux remis en mains propres à chacun des plaignants après acceptation et validation de leur part de la résolution. Une copie est archivée par le CVGFR.	

Lieu et date :....., le _____/_____/_____

Signature du réconciliateur principal **Signature du chef de village ou de son Secrétaire**

Signatures des témoins précédées de leurs noms et prénoms

Noms et prénoms	**Signature**



ZONES D'INTERVENTION DU PROPFR

Activités menées dans le cadre du **Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR)**, financé par la Coopération allemande, mis en œuvre par GIZ GmbH.

Nous remercions nos partenaires, l'Agence Foncière Rurale (AFOR), les autorités administratives et coutumières, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, l'entreprise Meridia et les communautés impliquées dans le projet.

T **+(225) 07 57 88 82 91**

E institut@audace-afrique.org
I www.audace-afrique.org

Responsables :
Sosthène Koffi
Gisèle Dutheuil
Sander Muilerman-Rodrigo
John World Ackah Miezan Bonoua

Crédits photos
AUDACE INSTITUT AFRIQUE